

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoint au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul
BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina
DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme
Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-
Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers
municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

DELIBERATION D15092022/11

8.9. Bail : Les Jardins de Châtenois

Le 8 juillet 2021 et le 9 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente des parcelles n°284 en section 1 et les parcelles 303 et 513/261 en section 15, à DOMIAL, en vue d'un projet de construction de logements destinés à de La commune met à disposition de l'association « Les Jardins de Châtenois », immatriculée 904 520 566 00012, dont le siège social est situé 96 rue du Maréchal FOCH, la parcelle n°182 en section 49, d'une surface de 20 ares.

« Les Jardins de Châtenois » comprennent :

- une parcelle collective, pédagogique ouverte à l'ensemble des membres pour mettre en commun des aromates, des plants non utilisés, etc.
- des parcelles individuelles qui sont attribuées dans le respect de la procédure décrite ci-dessous,
- Un espace commun à entretenir collectivement par l'ensemble des membres et de l'association.

L'association « Les Jardins de Châtenois » a pour vocation :

- de promouvoir la pratique du jardinage et du compostage
- de favoriser une culture sans traitement et dans le respect de l'environnement
- de créer du lien social intergénérationnel auprès de la population du village
- de partager des bonnes pratiques et les différents savoir-faire de chacun
- de mutualiser entre adhérents les achats de plants, de fertilisations ou de matériels de jardinage
- d'organiser des ateliers éducatifs

L'association « Les Jardins de Châtenois » poursuit un but non lucratif.

Le bail est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable 3 fois tacitement, au prix de 100 € par an.

La Commune, dont le Maire ou son représentant sont membres de droit, a un droit de regard sur les statuts, le règlement intérieur et le respect de celui-ci. Elle est informée de tout changement statutaire, de fonctionnement et peut mettre fin à la disposition du site et des infrastructures communales en cas de non-respect du règlement intérieur et des différentes obligations liées à l'activité de l'association.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer un bail avec l'association « les Jardins de Châtenois », dont le siège social est situé 96 rue du Maréchal FOCH à CHATENOIS 67730, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance sous le numéro 904 520 566 00012.

PRECISE que le prix annuel est de 100€ et que le bail peut être rompu sous un préavis de 6 mois, selon les termes du Bail ci-annexé.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,




